



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-11002

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Convocation le 21/10/2024, affichée le 21/10/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de novembre, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme MIO-BERTOLO Josiane, Adjointe au Maire.

Etaient présents : Josiane.MIO-BERTOLO – Marie.CALMON-LAGARRIGUE – Fabrice.CLARY – Julian.GOMEZ – Jean-Marc.LAVIALE – Evelyne.CRABOL – Sylvia.BAQUE – Pierre.MASSABEAU – Sylvie.LOUIS – Evelyne.DESCHAMPS – Benoit.JURASCHEK – Liliane.RESSEGUIER – Jean-Jacques.BOUSQUET.

Absents ou excusés : Daniel.JARRY - Olivier.TAURAND

Secrétaire de séance : M. CLARY Fabrice

Objet : Versement subventions 2024

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'effectuer les versements aux associations des subventions 2024 à savoir :

- Comité des fêtes de Labastide-Marnhac : 550 €
- Comité des fêtes du Chuzel : 900 €
- Comité des fêtes de Salgues : 550 €
- Association de propriétaire chasseurs non-chasseurs : 300 €
- Association des aînés - club de l'amitié : 400 €
- Association de pétanque : 300 €
- Association de gymnastique volontaire : 370 €
- Association des parents d'élèves : 900 €
- Association cyclo Marnhac : 200 €
- Association les amis de la bibliothèque : 400 €
- Coopérative scolaire : 1500 €
- Association culture et patrimoine : 400 €
- Association ARGBG 46 : 200 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

- Association canine du Lot : 150 €
- La sécurité routière : 50 €

046-214601379-20241107-202411002-DE
Reçu le 12/11/2024

~~Le Conseil Municipal après en avoir délibéré~~ approuve le versement des subventions 2024
comme énumérées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

L'ADJOINTE AU MAIRE

Josiane MIO-BERTOLO

Acte rendu exécutoire le

